

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 25 MARS 2022 à 18H**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

Date de la convocation : 10 mars 2022

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY– Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC –Georges GONDRAN – Georgette MILLY – Marcelle PARIS — David REY – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

Excusés : Patrick GELLAERTS – Elodie BERARD – Philippe PANCOL

Pouvoir :

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Elodie BERARD donne pouvoir à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

Philippe PANCOL donne pouvoir à David REY

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Georges GONDRAN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Est ajoutée avec l'accord unanime du Conseil Municipal la délibération suivante :

- Approbation des tarifs du camping de l'île – Année 2022

DELIBERATIONS PRISES

1 – Compte Administratif 2021 - Budget principal

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de **747 762,48 €** et un déficit cumulé en section d'investissement de **688 716,91 €**. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

2 – Compte Administratif 2021 - Budget eau et assainissement

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de **24 369,86 €** et un excédent cumulé en section d'investissement de **183 860,81 €**. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

3 – Compte Administratif 2021 - Budget camping

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de **7 980,28 €** et un excédent cumulé en section d'investissement de **994,69 €**. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

4 – Compte Administratif 2021 - Budget caisse des écoles

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de **2.908,73 €** **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

5 – Compte Administratif 2021 - Budget microcentrale

L'Adjointe aux finances présente le compte administratif en détaillant les dépenses et recettes de chaque section. Il en résulte un excédent cumulé en section de fonctionnement de **218 051,27 €** et un excédent cumulé en section d'investissement de **27 538,40 €**. **Accord à la majorité**, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

6 – Vote et affectation du résultat : budget principal

Suite aux différents résultats constatés et compte tenu des restes à réaliser, la somme de 475 117,95 € est affectée à la section d'investissement et la somme de 272 644,53 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

7 – Vote du résultat : budget eau et assainissement

Suite aux différents résultats constatés la somme de 24 369,86 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

8 – Vote et affectation du résultat : budget camping

Suite aux différents résultats constatés la somme de 7 980,28 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

9 – Vote et affectation du résultat : budget caisse des écoles

Suite aux différents résultats constatés la somme de 2.908,73 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

10 – Vote et affectation du résultat : budget microcentrale

Suite aux différents résultats constatés et compte tenu des restes à réaliser, la somme de 47 746,10 € est affectée à la section d'investissement et la somme de 170 305,17 € est inscrite en recettes de fonctionnement. **Approuvé à l'unanimité.**

11 - Objet : Convention de concession portant délégation du service public relative à l'exploitation du camping de l'île* – Approbation de la proposition de M. le Maire sur le choix du concessionnaire – Approbation des termes de la convention et habilitation du Maire à la signer.**

Après avoir rappelé les étapes de la procédure et les principales caractéristiques de la proposition retenue par le Maire pour la concession portant DSP relative à l'exploitation du camping de l'île, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé et homologué le choix proposé par M. le Maire d'attribuer la concession portant délégation de service public pour l'exploitation du camping de l'île à SAINT CREPIN, à Monsieur Mathieu PULCINELLI et Mme Marine MILHAU pour le compte d'une société en cours de constitution.

Les principales caractéristiques de cette DSP sont :

- Un montant d'investissement des délégataires pour une somme globale de 170.000 €,
- Une durée de contrat de 12 ans,
- Une dotation financière égale à 10 % du CA qui sera affectée par le délégataire à l'amélioration et au renouvellement des équipements et installations de toute nature concourant à l'exploitation du site

- Le paiement d'une redevance de 25.000 € HT la première année et 30.000 € HT + 1,50 % du chiffre d'affaires les 11 années suivantes,
- Des clauses de revoyure tous les 3 ans,
- Accès gratuit à la piscine 5 jours par semaine pour les enfants résidents à St Crépin (-16 ans).

Les membres du Conseil Municipal ont, en outre, approuvé les termes du projet de convention de concession et le rapport du Maire qu'ils avaient reçu 15 jours avant la date de la réunion du conseil municipal.

12 - Approbation des tarifs du camping de l'île – Année 2022

Il y a lieu, dans le cadre de la DSP du camping, d'approuver les tarifs qui seront appliqués par le délégataire chaque année.

Le délégataire a proposé d'appliquer les mêmes tarifs que les années précédentes. **Approuvé à l'unanimité.**

13 - Animation mutualisée pour la médiathèque « Mois de la jeunesse » - demande de subvention

Les bibliothèques de Saint Crépin, Guillestre, Eygliers et Risoul projettent l'organisation d'une animation mutualisée, le « Mois de la jeunesse », dont l'objectif est de proposer un panel de médiations pour un public allant de 6 mois à 18 ans dans l'ensemble des bibliothèques partenaires.

Cet évènement a pour vocation d'être renouvelé chaque année.

Le montant total de l'animation qui est estimé à 3.539 €, sera réparti en fonction des animations de chaque commune, et peut faire l'objet d'une participation financière du Département des Hautes-Alpes par l'intermédiaire de la BP 05 à hauteur de 70 %.

La commune de Saint Crépin sera le porteur administratif et financier du projet et refacturera la quote-part de chaque bibliothèque à la fin de l'évènement.

Approuvé à l'unanimité.

14 - Etude de faisabilité de la microcentrale tranche II – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une deuxième microcentrale sur le Torrent de Pra Reboul.

Afin de pouvoir s'assurer de la faisabilité d'un tel projet, la commune s'est rapprochée de la Société du Canal de Provence afin de faire réaliser une étude de faisabilité.

Le montant estimatif de cette étude s'élève à 31.800 € HT auxquels s'ajouteront les études environnementales pour un montant estimé à 20.000 € HT.

Le Conseil Régional Sud Paca peut être sollicité pour une subvention à hauteur de 50 % pour la réalisation de cette étude.

Approuvé à l'unanimité.

15 - Autorisation d'installation d'une terrasse face au restaurant « la Taverne de Papy »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'installation d'une terrasse extérieure le long du mur de l'Enclos, sur une largeur de 2m et une longueur de 30m au maximum, pour la

période allant du 1^{er} avril au 30 octobre 2022, par le restaurant « la Taverne de Papy » moyennant le paiement d'une redevance fixée à 25€/ml/

L'ensemble des élus profitent de ce débat pour rappeler qu'en aucun cas, le mur de l'Enclos ne sera ouvert pour élargir la terrasse de ce restaurant, et que le parc ne deviendra pas une annexe de ce-dernier.

16 - Modification des membres de certaines commissions communales et des délégués SymEnergie 05 et SIGDEP

En raison d'un manque de disponibilités, il convient de revoir ou compléter les suppléances de représentation auprès de commissions communales, intercommunales ou d'organismes extérieurs.

A l'unanimité, les changements suivants sont opérés :

- ✓ Démission de la commission communale des finances de Philippe PANCOL,
- ✓ Election de Nathalie HURLIN membre suppléant au SIGDEP,
- ✓ Election de Nathalie HURLIN membre suppléant au SymEnergie05,
- ✓ Election de David REY membre suppléant de la commission assainissement de la CCGQ,
- ✓ Election de Georgette MILLY membre titulaire de la commission patrimoine de la CCGQ.

Questions diverses :

Lecture est donnée du mail du service déchets de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras informant :

- De la prochaine suppression du point de collecte de Saint Jean (au-dessus des bureaux de l'entreprise Queyras) compte tenu de l'installation de nouveaux dispositifs vers le rondpoint Sud,
- De l'installation d'un molok supplémentaire pour les OM à l'Aéromotel,
- De la nécessité de régulariser le foncier au Villaron afin de regrouper les points de collectes,
- Des points qui seront présentés par Madame CHOUVET et Monsieur MOULIN lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal (à définir), à savoir :
 - suppression des bacs roulants dans les hameaux (Les Achards, Les Ponces, Les Césarès, Les Eymards...);
 - travail autour des points de collecte de la zone camping municipal / camping La Cabane :
 - installation du boîtier de contrôle d'accès sur un ou plusieurs points de la commune de Saint Crépin

La séance est levée à 21h

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS

le secrétaire de séance
Georges GONDRAN

